



Mesdames et Messieurs  
Les membres du conseil communautaire

Auterive, le 17 décembre 2021

**Objet : convocation du conseil communautaire**

Pièce jointes : notice explicative et pièce annexe.

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Compte tenu de l'urgence de réunir le conseil communautaire, justifiée par la demande de la Préfecture pour organiser la signature du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE) avant le 31/12/2021, je vous convie à la réunion du conseil communautaire, dans les conditions fixées par l'article L 2121-12 du CGCT, qui se tiendra **en téléconférence et à huis clos** :

Le **21 décembre 2021 à 18 H 00**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation et signature du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE)
- Information préalable du conseil communautaire sur la mise à disposition temporaire d'un agent auprès de la commune de Cintegabelle.

**A noter** : loi n°2020-1379 du 14/11/2020 révisée par loi n°2021-1465 du 10/11/2021

- Le quorum est fixé à un tiers des membres du conseil communautaire
- Un conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs

Pour une participation en visio : le lien de connexion vous est transmis dans le mail de la présente convocation.

Pour une participation en audio (5 élus maximum) : vous êtes invité à communiquer votre numéro de téléphone à [dgs@ccba31.fr](mailto:dgs@ccba31.fr)

Comptant sur votre présence et dans l'attente de votre retour,  
Je vous prie de croire Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Serge BAURENS

Président

